

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/03/2025 - 4971 - 2021 B 09225 - 902 538 107 - 530 MUSIC

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
530 MUSIC			135 avenue Larine	
SIRET	90253810700019	Mél :	93320 Pierrefite sur seine	
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
			SIRET	
B ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	4	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	4	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 04/03/2023 Lieu : Pierrefite / seine	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :	
Prestateur :				

Désignation de l'entreprise		530 D Music		Néant ☒	
Adresse de l'entreprise					
SIRET		9 0 2 5 3 8 1 0 7 0 0 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *				Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	DIVERS	Créances	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A		
Renvois: (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks	Créances	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☒	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Compte de régl. Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC		
Écart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) dont - Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise				Exercice N				Néant ☒	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ		FK		FL	
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	
	Autres produits (1) (11)							FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)								FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	
	Salaires et traitements *							FY	
	Charges sociales (10)							FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	
			- dotations aux provisions					GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)							GE	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)								GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)								GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)								GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (article 238 bis du CGI)	HX	
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) () dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	
	Facultatifs	A7	
	dont cotisations facultatives Madelin	A8	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise				Augmentations		Néant ☒		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				1	2	3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3		KS	KT	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX			
	Autres immo corporelles	Matériel de transport *		KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG		
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ		
		Avances et acomptes		LK	LL	LM		
		TOTAL III		LN	LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
		Autres participations		8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P	1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1U	1V			
TOTAL IV			LQ	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1	2	3	4			
INCORP	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X			
CORPORELLES	Terrains	IP	IX	IY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
		Inst. Générales agencements aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML			
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB		
		Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III	IY	NG	NH	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW		
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés		11	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	2G			
TOTAL IV		13	NJ	NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise						Néant ☒
Exercice N clos le						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise						Néant ☒	
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH		
TOTAL I		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
	TOTAL II	QU	QV	QW	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. Gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)	
							NZ
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations			SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		Néant ☒						
NATURE DES PROVISIONS		Montant l'exercice	au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS de l'exercice	Reprises	Montant à la fin de l'exercice	
		1		2	3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		FQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	- incorporelles	6A		6B		6C	6D	
	- corporelles	6E		6F		6G	6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
	- titres de participations	9U		9V		9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF		
	- financières			UG		UH		
	- exceptionnelles			UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☒					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituées*) UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	VU		VV	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG					
à 1 an maximum à l'origine		VH					
à plus d'1 an à l'origine							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques		8E					
Impôts sur les bénéfices							
Taxe sur la valeur ajoutée		VW					
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	VZ				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

(The explanations for different behaviours between the two groups are discussed in the discussion section.)

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS
NON DEDUCTIBLES



Désignation de l'entreprise		Néant	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			
K4			
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1° du CGI			
ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		ZV	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI		ZV	
Dotations de l'exercice		ZW	
Reprises sur l'exercice		ZW	
Provisions pour risques et charges			
8X		8Y	
8Z		8A	
8B		8C	
Provisions pour dépréciation			
9D		9E	
9F		9G	
9H		9J	
Charges à payer			
9K		9L	
9M		9N	
9P		9R	
9S		9T	
9U		9V	
9W		9X	
9Y		9Z	
CONSÉQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction		L1	
Montant au début de l'exercice		L1	
Imputations		L1	
Montant net à la fin de l'exercice		L1	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont provisionnent les déficits et le montant du transfert

[illegible]

Désignation de l'entreprise						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12.80%	0%
				10		11
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	20					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant					
A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
(À l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
		Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées cours l'exercice	au de	Imposition répartie					
		Sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
		Sur 10 ans					
		sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
		TOTAL 1					
Plus-values réalisées cours exercices anterieurs	au des	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
		Sur 3 ans au titre de N-1					
		N-2					
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N-5				
		N-6					
		N-7					
N-8							
N-9							
		TOTAL 2					
B - PLUS-VALUES REINTÉGRIÈES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)							
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre:			Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre:				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			Néant ☒
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou de 12,8 % ☐ ● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ☐ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ☐			

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	A 19 % ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou 19 %		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés						
- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	1	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	2	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
				3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Néant ☒	
Exercice ouvert le	/ /	et clos le	/ /
		Données en nombre de mois	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY	/ /	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 15 de l'annexe III au C.G.F.)

N° de dépôt

(1)

Néant ☒

Exercice clos le		N° SIRET	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)		Ville	
Code postal			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4

I – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

II – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
 Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
 Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
 Adresse : N° Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'arrêté du 11/10/1985)

N° de dépôt

(1)

Néant

Exercice clos le		N° SIRET	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)			
Code postal		Ville	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.